

**Rapport d'activité 2023**  
**du Centre Exception handicap**  
**Bibliothèque nationale de France**

À l'attention de :

*Madame Rachida Dati*

*Ministre de la Culture*

*Madame Fadila Khattabi,*

*Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des personnes handicapées  
auprès de la ministre du Travail, de la santé et des solidarités*

# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Sommaire .....  | 2  |
| Liste des tableaux et graphiques.....   | 3  |
| Abréviations .....  | 4  |
| Présentation .....  | 4  |
| Résumé.....   | 6  |
| 1 Synthèse des faits marquants en 2023 .....  | 8  |
| 1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2023 .....                                     | 8  |
| 1.2 Habilitations à l'exception handicap .....                                      | 9  |
| 1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées.....                   | 11 |
| 1.4 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée .....             | 11 |
| 1.5 Mise à jour de l'application PLATON en 2023 .....                               | 13 |
| 1.6 Activité du Centre exception handicap en 2023 .....                             | 14 |
| 2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs .....                               | 15 |
| 2.1 Demandes formulées par les organismes .....                                     | 15 |
| 2.2 Demandes transmises aux éditeurs : un chiffre en augmentation en 2023 .....     | 19 |
| 2.3 Types d'éditeurs sollicités .....   | 19 |
| 3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON.....                       | 20 |
| 3.1 Un taux stable de réponse des éditeurs en 2023.....                             | 20 |
| 3.2 Dépôts par type de documents.....   | 20 |
| 3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet ..... | 21 |
| 3.4 Délais de livraison par les éditeurs.....                                       | 21 |
| 3.5 Formats livrés par les éditeurs .....   | 22 |
| 3.6 La presse.....  | 24 |
| 4 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON .....                            | 26 |
| 4.1 Volumétrie des adaptations déposées.....  | 26 |
| 4.2 Les organismes déposants.....   | 26 |
| 4.3 Typologie documentaire des adaptations déposées.....                            | 28 |
| 4.4 Les formats déposés.....  | 30 |
| 4.5 Une réutilisation des adaptations en croissance .....                           | 30 |
| 5 Perspectives 2024.....  | 32 |

## Liste des tableaux et graphiques

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur.....                                  | 5  |
| Tableau 1 : Nombre de demandes, de fichiers sources et de fichiers adaptés déposés sur PLATON (2021-2023) .....                   | 8  |
| Tableau 2 : Total du nombre d'organismes habilités – dont les bibliothèques - à l'exception handicap (2023) .....                 | 9  |
| Tableau 3 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2023) .....                     | 10 |
| Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2023) .....  | 10 |
| Tableau 4 : Total du nombre de bibliothèques habilitées dans le cadre de l'exception handicap (2023) .....                        | 12 |
| Tableau 5 : Activité des bibliothèques sur PLATON (2023) .....  | 12 |
| Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs émises par les organismes sur PLATON (2010-2023)..... | 16 |
| Figure 4 : Demandes émises par les organismes en 2023, par type de documents (en %).....  | 17 |
| Tableau 6 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2021-2023).....  | 17 |
| Figure 5 : Répartition des demandes émises par les organismes en 2023 selon le genre éditorial. Livres.....                       | 18 |
| Figure 6 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2023).....                                     | 18 |
| Tableau 7 : Demandes transmises aux éditeurs, par type de documents (2021-2023).....  | 19 |
| Tableau 8 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2021-2023).....   | 19 |
| Tableau 9 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2021-2023) .....                                    | 20 |
| Tableau 10 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2021-2023) .....                              | 21 |
| Tableau 11 : Délais de livraison des livres hors domaine scolaire de 2021 à 2023.....   | 21 |
| Tableau 12 : Délais de livraison des livres scolaires de 2021 à 2023 .....  | 22 |
| Figure 7 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (tous documents confondus) .....  | 23 |
| Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (livres hors domaine scolaire) .....  | 23 |
| Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (livres scolaires).....   | 24 |
| Tableau 13 : Nombre de titres de presse sur PLATON (2021-2023) .....  | 24 |
| Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (titres de presse demandés au numéro).....                                   | 25 |
| Tableau 14 : Adaptations déposées et types d'organismes déposants en 2021-2023 .....  | 26 |
| Figure 11 : Part des organismes déposants dans les dépôts d'adaptations en 2023.....  | 27 |
| Tableau 15 : Nombre de dépôts selon le type d'habilitation des organismes (2021-2023) .....                                       | 27 |
| Figure 12 : Adaptations déposées en 2023 par type de documents.....   | 28 |
| Tableau 16 : Évolution des dépôts d'adaptations par type de document (2021-2023) .....  | 28 |
| Figure 13 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2023) .....  | 28 |
| Figure 14 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2023) .....   | 29 |
| Figure 15 : Types d'adaptations déposées en 2023 .....  | 30 |
| Figure 16 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2023).....   | 30 |
| Figure 17 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2023) .....   | 31 |
| Figure 18 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2023) .....  | 31 |

## Abréviations

ABF : Association des bibliothécaires français  
 Arcom : Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique  
 BDEA : Banque de Données de l'Édition Adaptée  
 BnF : Bibliothèque nationale de France  
 CIH : Comité interministériel du handicap  
 CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées  
 CNL : Centre national du livre  
 DGCS : Direction générale de la cohésion sociale  
 IGAC : Inspection générale des affaires culturelles  
 IGAS : Inspection générale des affaires sociales  
 IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
 INJA : Institut national des Jeunes aveugles  
 IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
 LCAP : (Loi relative à la) liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine  
 MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
 ONIX : Online Information Exchange  
 RGPD : Règlement général sur la protection des données  
 SLL : Service du livre et de la lecture  
 SNE : Syndicat national de l'édition  
 W3C : World Wide Web consortium

## Présentation

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap permet depuis 2006 à des organismes habilités de réaliser et de communiquer aux bénéficiaires empêchés de lire des adaptations d'œuvres sous droits sans demander d'autorisation ni rémunérer les ayants droit.

Par la loi n° 2006-961 du 1 août 2006 suivie du décret n°2009-131 du 6 février 2009, puis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 suivie du décret n° 2017-253 du 27 février 2017, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a reçu la mission d'organiser la conservation et la mise à disposition : d'une part des fichiers numériques sources d'œuvres imprimées déposés par les éditeurs ; d'autre part des fichiers de documents adaptés sous forme numérique déposés par les organismes mettant en œuvre l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap.

Pour répondre à sa mission, la BnF a créé le Centre Exception handicap, chargé depuis 2010 d'administrer une « Plateforme de Transfert des Ouvrages NUMERIQUES » (PLATON) accessible sur le site <http://exceptionhandicap.bnf.fr>.

Conformément aux articles L122-5-1 et R122-21 du Code de la propriété intellectuelle, ce rapport présente **les conditions de dépôt par les éditeurs et de mise à disposition, sur la plateforme PLATON, des fichiers sources** ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées ou numériques. Il dresse également un **bilan de la mise à disposition des fichiers adaptés** déposés sur PLATON par l'ensemble des organismes habilités.

Il existe deux niveaux d'habilitation pour des organismes souhaitant réaliser et communiquer des documents adaptés :

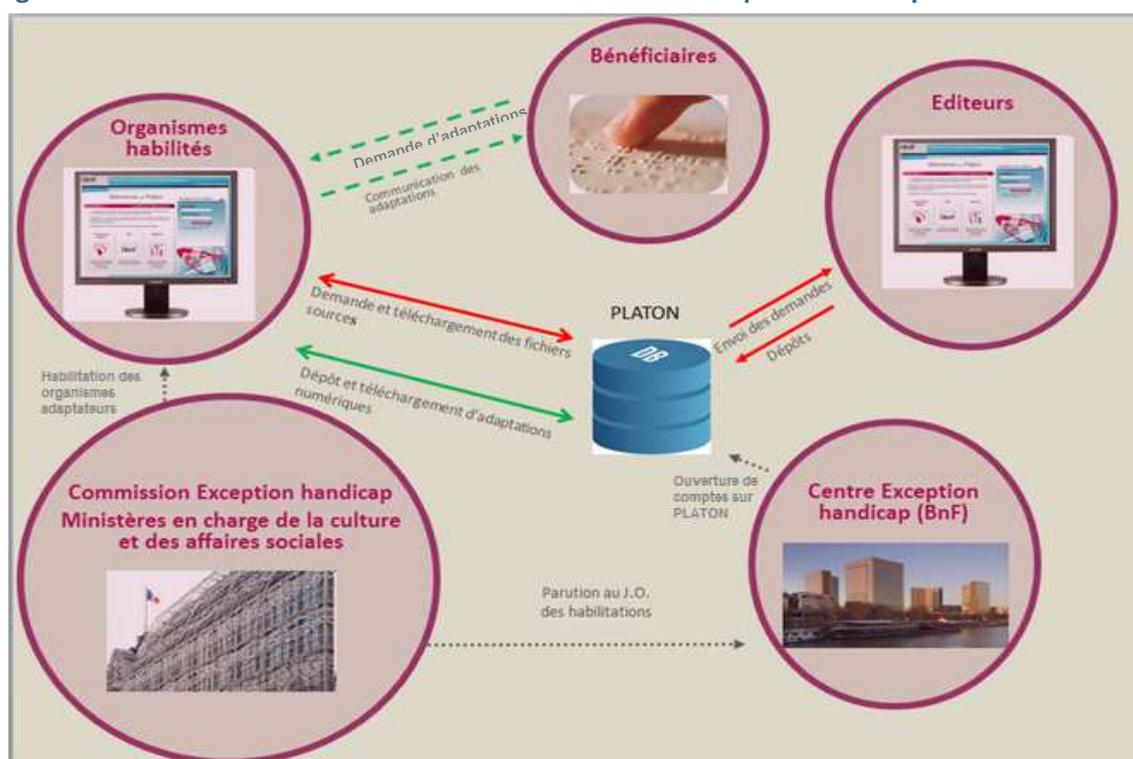
- **L'inscription** sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur : les organismes inscrits sont autorisés à produire des documents adaptés à partir d'œuvres sous droits et à les communiquer à des personnes en situation de handicap dans

les conditions définies par la loi ; depuis la loi LCAP entrée en vigueur par décret du 27 février 2017, ils ont l'obligation de déposer sur la plateforme PLATON les adaptations numériques produites et ont accès aux documents adaptés déposés par les autres organismes.

- **L'agrément** donnant droit de réaliser des adaptations à partir des fichiers sources des éditeurs : les organismes agréés peuvent demander *via* PLATON les fichiers numériques ayant servi à l'édition des œuvres par les éditeurs, qui les déposent sur la plateforme PLATON.

Les organismes « agréés » sont également « inscrits » sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur. Par souci de clarté, **le terme « inscrit » désigne, dans ce rapport, les organismes bénéficiant de la seule inscription, et non de l'agrément.**

**Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur**



Le dispositif de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap s'organise autour de plusieurs acteurs : les bénéficiaires empêchés de lire, les organismes adaptateurs, les éditeurs, la Commission interministérielle Exception handicap et le Centre Exception handicap de la Bibliothèque nationale de France.

La **Commission interministérielle Exception handicap** examine les demandes des organismes souhaitant être habilités au titre de l'exception handicap et émet des recommandations relatives à la mise en œuvre de cette exception au droit d'auteur.

Le **Centre Exception handicap** administre la plateforme PLATON et gère les comptes des éditeurs et des organismes habilités.

Les **organismes agréés** font parvenir à PLATON des demandes de fichiers sources d'ouvrages dont ils souhaitent réaliser une adaptation à destination des bénéficiaires de l'exception handicap ; ces demandes sont transmises aux éditeurs qui ont 45 jours pour déposer leurs fichiers sur PLATON. Une fois l'adaptation réalisée, les organismes (qu'ils bénéficient de l'inscription seule ou de l'agrément) la transmettent aux bénéficiaires et la déposent sur PLATON, où elle devient accessible aux autres organismes adaptateurs.

## Résumé

La sphère de l'exception handicap et l'activité de la plateforme PLATON ont été marquées par plusieurs **faits importants** en 2023.

- **Fin 2023, 195 organismes** étaient habilités à l'exception handicap : cette habilitation leur confère le droit de réaliser des adaptations d'œuvres sous droits et de les communiquer aux personnes empêchées de lire. Le nombre d'organismes agréés (96) est semblable à celui des organismes inscrits (99), alors que ce dernier était plus important depuis 2020, notamment en raison de l'adhésion des bibliothèques au dispositif.
- Le suivi des préconisations de la mission interministérielle sur l'édition adaptée de 2016 concernant l'exception handicap et PLATON se poursuit :
  - o **Le nombre de bibliothèques habilitées** au dispositif de l'exception handicap croît régulièrement, avec désormais 88 bibliothèques habilitées. Ce cadre juridique régit la communication, par les bibliothèques, de documents adaptés, quoique leur activité sur PLATON reste peu développée.
  - o Comme suite au Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 6 octobre 2022 confirmant le **projet de portail national de l'édition adaptée et accessible** destiné aux personnes empêchées de lire, **une convention a été signée le 14 octobre 2023 entre** le secrétariat général Comité Interministériel du Handicap (**SG CIH**), le ministère des **Solidarités et des Familles**, le ministère de la **Culture**, l'Institut national des jeunes aveugles (**INJA**) et la Bibliothèque nationale de France (**BnF**). Cette **convention précise les missions respectives des opérateurs du projet**, à mener en concertation les acteurs de l'édition et de l'adaptation ainsi que les représentants des bénéficiaires de l'exception handicap : **constitution de la base du portail** pour la BnF ; **plan de production et de structuration de la filière de l'édition adaptée** pour l'INJA.
- Enfin, l'opération « **Rentrée littéraire pour tous** », organisée en coopération avec le Syndicat national de l'édition (SNE) a permis d'accélérer l'adaptation de **409 titres de fictions ou d'essais**, dont plusieurs prix littéraires.

### Une régularisation du nombre de demandes sur PLATON mais une plus grande variété de titres demandés

Le **nombre des demandes de fichiers sources sur PLATON s'est régularisé à 26 895**. Ce chiffre en baisse (de 45%) correspond à la régulation de l'activité après une année 2022 exceptionnelle au cours de laquelle un organisme nouvellement habilité avait effectué de nombreuses demandes de de titres déjà présents dans la base (et donc non transmises aux éditeurs), afin de constituer une bibliothèque numérique. Le nombre de nouveaux titres demandés (13 528, +133% par rapport à 2022) a en revanche fortement augmenté, correspondant à une **diversification des demandes**, due à l'activité importante de ce même organisme : les demandes ont ainsi retrouvé une diversité qui avait été amoindrie en 2022.

81% des demandes de livres hors domaine scolaire concernent **la littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse**. Les secteurs des sciences appliquées, de l'art, des sciences pures et de la bande dessinée sont l'objet de moins de demandes, en raison de la complexité de l'adaptation de ces ouvrages comportant des éléments difficiles à adapter (images, schémas...), mais ces demandes sont néanmoins émises par un nombre important d'organismes (67).

### Livraisons des éditeurs : un taux de satisfaction stable, mais des résistances de longue durée

**105 nouveaux éditeurs** ont été inscrits sur PLATON en 2023. Le **taux de livraison** par les éditeurs des fichiers sources demandés par les organismes est stable (**90%**) et les **délais se raccourcissent** (7,5 jours, contre 10 jours en moyenne en 2022) dans tous les domaines.

Plusieurs secteurs sont cependant confrontés à des difficultés de livraison des fichiers sources par les éditeurs : enseignement supérieur, formation, traductions. 15 éditeurs ont fait l'objet de démarches de la part de l'Arcom, qui se sont conclues fin 2023 par une régularisation de la situation pour cinq d'entre eux et une mise en demeure de la part de l'Arcom pour un éditeur.

Concernant les formats livrés par les éditeurs sur PLATON en 2023, la part du PDF diminue (47% contre 58% en 2022) et celle de l'XML augmente (37% contre 22%), sans doute en raison de l'activité forte d'une association utilisant ce dernier format en 2023.

### Dépôts de fichiers adaptés sur PLATON : une croissance régulière depuis 2018

Les **dépôts de fichiers adaptés par les organismes, effectifs depuis 2018**, connaît une régularisation à 10 105 dépôts (-34%) après une forte croissance en 2022 due aux dépôts en masse de deux organismes en 2022. **Cela porte à 59 374 le nombre total de fichiers adaptés déposés sur PLATON depuis 2018.**

Le nombre d'organismes déposant, en croissance continue, a atteint 87 en 2023 (contre 77 en 2022) ; 96 % des dépôts sont réalisés par les organismes agréés ; les relances du secrétariat de la Commission et du Centre Exception handicap ont permis de sensibiliser davantage d'organismes à l'obligation de mutualiser leurs adaptations sur PLATON.

Les adaptations déposées sont à 81% des livres hors domaine scolaire, principalement en littérature, sciences humaines et littérature jeunesse. Les formats déposés sont à 31% du traitement de texte, 23% du DAISY audio et 20% du PDF.

La **réutilisation des fichiers adaptés ont été multipliés par plus de 6 en 2023, avec 17 670 téléchargements depuis PLATON** (contre 2 752 en 2022). Les raisons de cette augmentation sont des téléchargements en masse de la part d'une association nouvellement habilitée (12 000), et un accroissement du nombre d'organismes ayant eu recours à ce service en 2023 (119, contre 93 en 2022). Si l'on exclut les 12 000 téléchargements réalisés par cette unique association et portant sur des livres hors domaine scolaire, 88 % des téléchargements sont réalisés par des organismes chargés d'accompagnement scolaire, généralement agréés, et près de 9% par des bibliothèques, essentiellement inscrites. Ces chiffres illustrent un fort besoin de mutualisation dans le domaine scolaire qui ne bénéficie pas, au contraire des domaines littéraire et documentaire (non scientifique), de bibliothèques numériques directement accessibles aux usagers (comme EOLE ou MonaLira).

### Évolution de PLATON selon les besoins des utilisateurs

Une nouvelle version de l'application PLATON a ouvert le 25 septembre 2023. La refonte du socle logiciel a été menée sur demande des services informatiques en raison de l'obsolescence technique de la plateforme, qui date de 2010. Le changement de technologie a permis une **meilleure fiabilité et sécurité de la plateforme**. L'application a gagné en performance, et le **niveau d'accessibilité du site a été amélioré**. Certains processus ont également été repensés pour les besoins des utilisateurs, notamment celui du dépôt des fichiers adaptés ou la recherche dans le catalogue.

# 1 Synthèse des faits marquants en 2023

## 1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2023

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, fin 2023 :

- - **182 comptes d'organismes habilités** sur PLATON (contre 176 en 2022). L'augmentation concerne principalement les organismes agréés (+13), à la différence des années précédentes depuis 2020<sup>1</sup>.
- - **1 550 éditeurs inscrits**, dont 105 l'ont été en 2023.
- - **96 000 titres** de livres et de périodiques (+21% par rapport à 2022) comprenant des fichiers éditeurs ou adaptés.

Le tableau suivant récapitule les demandes de fichiers sources et les flux de fichiers déposés sur PLATON en 2023.

**Tableau 1 : Nombre de demandes, de fichiers sources et de fichiers adaptés déposés sur PLATON (2021-2023)**

| Année                  | Demandes de fichiers sources émises par les organismes agréés | Demandes transmises aux éditeurs (nouveaux titres) | Nombre de titres déposés par les éditeurs dans les délais légaux (taux de satisfaction) <sup>2</sup> | Fichiers adaptés déposés sur PLATON |
|------------------------|---|--|--|-------------------------------------|
| 2021                   | 19 861  | 8 353  | 7 569<br>(90%)   | 13 533                              |
| 2022                   | 49 230  | 5 809  | 5 227<br>(90%)   | 15 383                              |
| <b>2023</b>            | <b>↘ 26 895</b>   | <b>↗ 13 528</b>                                    | <b>↗ 12 203</b><br><b>→ (90%)</b>  | <b>↘ 10 105</b>                     |
| <b>Total 2010-2023</b> | <b>222 556</b>  | <b>94 193</b>                                      | <b>85 186</b>  |                                     |

Pour la seule année 2023, on compte :

- **26 895 demandes** de fichiers sources de la part des organismes (**-45% par rapport à 2022**). La diminution de nombre de demandes correspond à la régulation de l'activité après une année 2022 exceptionnelle, où un organisme nouvellement habilité a fait de nombreuses demandes de titres existants. Le nombre de nouveaux titres demandés (13 528, +133% par rapport à 2022) a par contre fortement augmenté, correspondant à une diversification des demandes des organismes.
- **12 203 titres déposés par les éditeurs (+133%)** en réponse aux demandes émises en 2023, avec un taux de satisfaction des demandes identique à 2022 (90%).
- **10 105 fichiers adaptés déposés (-34%)** par les organismes transcripateurs.

<sup>1</sup> Le nombre total de comptes sur PLATON comprend les organismes agréés et les organismes inscrits. Par « inscrits » sont ici désignés les organismes bénéficiant de la simple inscription au dispositif de l'exception handicap ; par « agréés » sont désignés les organismes inscrits bénéficiant également de l'agrément qui leur permet d'avoir accès aux fichiers sources des éditeurs. La date concernée est celle de la première ouverture du compte sur PLATON ; elle peut intervenir plus tardivement que l'habilitation elle-même, dans un délai pouvant aller jusqu'à plusieurs années.

<sup>2</sup> Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 14 février de l'année N+1, suite aux demandes formulées par les associations au cours de l'année N (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des 45 jours accordé pour le dépôt par les éditeurs).

- **36% de livres** (hors domaine scolaire) déposés par les éditeurs **au format XML** (54% en 2017). Cette diminution de la part du format XML s'opère au profit de celle de l'ePub<sup>3</sup>, qui passe de 11 à 13%, et surtout de celle du PDF, qui s'accroît de 27 à 47% des titres livrés.
- **194 manuels scolaires** déposés par les éditeurs sans demande préalable (274 en 2022) : cette obligation légale reste peu connue des éditeurs scolaires et peu mise en œuvre depuis son instauration par la loi LCAP de 2016.

## 1.2 Habilitations à l'exception handicap

**Nombre d'organismes habilités par la Commission interministérielle Exception handicap : un fléchissement du nombre des « inscrits ».**

**Fin 2023, le nombre total d'organismes habilités se montait à 195, dont 88 bibliothèques** (contre 193 en 2022, avec 84 bibliothèques), soit une hausse relativement faible de 1% par rapport à l'année précédente.

On constate une **diminution du nombre d'organismes inscrits** (-6), et une hausse des organismes agréés (+8). Cette tendance est nouvelle par rapport aux années précédentes (depuis 2020), qui voyaient une plus forte progression du nombre d'inscrits, en raison de l'adhésion des bibliothèques au dispositif.

Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- 6 organismes (dont 5 avec inscription seule comprenant 1 bibliothèque) n'ont pas renouvelé leur habilitation en 2023 ; il s'agit d'organismes ayant une activité d'adaptation très ponctuelle,
- 4 organismes inscrits (dont 2 bibliothèques) ont demandé l'agrément en 2023,
- le nombre de nouveaux organismes agréés en 2023 (11) a été plus important que le nombre de nouveaux organismes inscrits (6).

**Tableau 2 : Total du nombre d'organismes habilités – dont les bibliothèques - à l'exception handicap (2023)**

| 2023            | Nombre d'organismes habilités      |
|-----------------|------------------------------------|
| <b>Inscrits</b> | 99 (dont 69 bibliothèques)         |
| <b>Agréés</b>   | 96 (dont 19 bibliothèques)         |
| <b>TOTAL</b>    | <b>195 (dont 88 bibliothèques)</b> |

2017 a été la première année d'habilitation des organismes dans le nouveau cadre légal de la loi LCAP<sup>4</sup> ; cette habilitation étant valable 5 ans, l'année 2023 a été une période de renouvellement des habilitations venant à échéance. Cela a été l'occasion pour le secrétariat de la Commission interministérielle Exception handicap de prendre contact avec ces organismes et de faire un point sur leur pratique de l'exception handicap.

<sup>3</sup> L'ePub est un format de distribution destiné à être consulté par des utilisateurs ; il est formé de fichiers XML, ou XHTML (ePub2), ou HTML5 (ePub3), ainsi que de feuilles de style CSS. L'XML est un format de production ou d'archivage : il s'agit d'un fichier texte balisé, généralement selon une grammaire définie dans une DTD (*Document Type Declaration*). L'intérêt du format XML en matière d'adaptation est la finesse de sa structuration et son balisage sémantique.

<sup>4</sup> Suite à la loi LCAP, tous les organismes ont dû renouveler leur habilitation entre 2017 et 2019.

### Nombre d'organismes présents sur PLATON en 2023

Tableau 3 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2023)

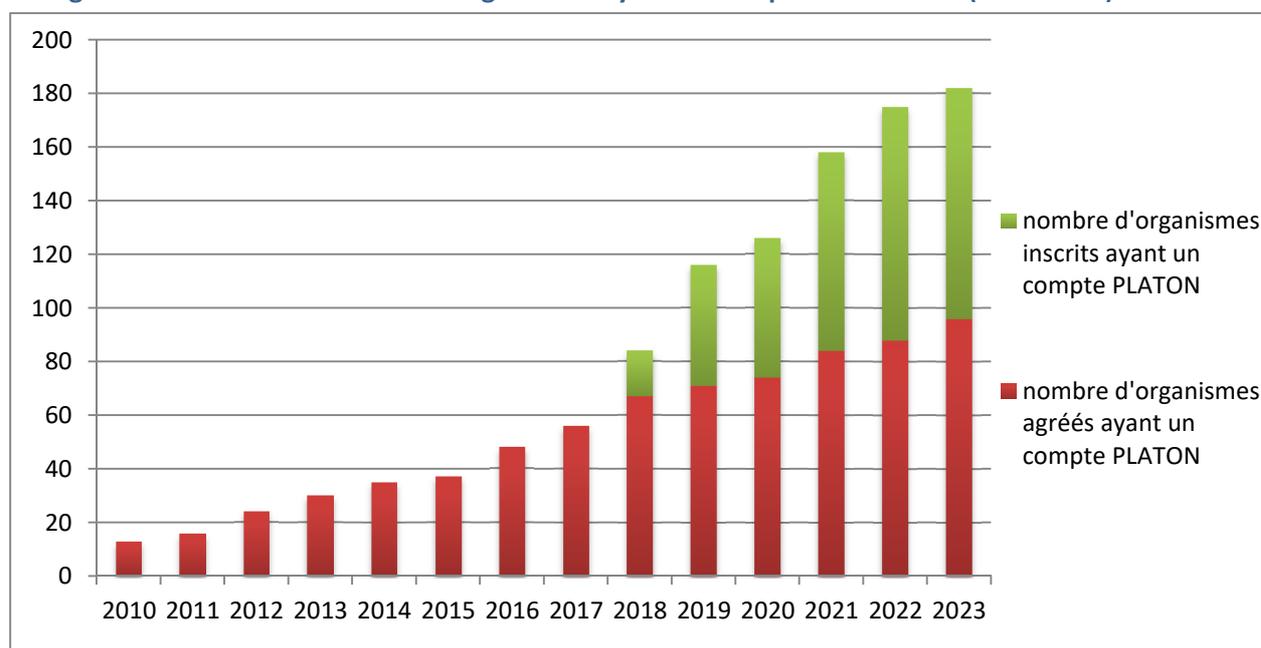
| 2023         | Nombre d'organismes habilités <sup>5</sup> | Nombre de comptes sur PLATON <sup>6</sup> | Rapport Nombre de comptes sur PLATON / Nombre d'organismes habilités (en %) |
|--------------|--|---|---|
| Inscrits     | 99   | 86  | 87% des organismes inscrits ont un compte PLATON (82%)                      |
| Agréés       | 96   | 96  | 100% des organismes agréés ont un compte PLATON (100%)                      |
| <b>TOTAL</b> | <b>195</b>                                 | <b>182</b>                                | <b>93% des organismes habilités ont un compte PLATON</b>                    |

Le nombre de comptes d'organismes sur PLATON a **augmenté de 4% en 2023**, passant de 176 à 182 ; cette hausse concerne seulement les agréés, alors que le nombre de compte d'organismes inscrits décroît très légèrement (de 1).

**Fin 2023, seuls 7% des organismes inscrits ne possédaient pas de compte actif (contre 33% fin 2021)** : il s'agit en majorité de bibliothèques territoriales ou de musées n'ayant pas d'activité d'adaptation de livres. Cette faible proportion résulte de l'inscription systématique sur PLATON des nouveaux organismes habilités depuis 2021.

La courbe de l'accroissement du nombre de comptes sur PLATON (voir Figure 2 ci-dessous) suit celle des habilitations à l'exception handicap.

Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2023)<sup>7</sup>



<sup>5</sup> A partir de 2023, la méthode de comptabilisation ne compte que les organismes possédant la personnalité morale. Chacun peut englober plusieurs établissements.

<sup>6</sup> Les différents comptes des établissements dépendant d'un seul organisme ont été comptés pour 1 unité, afin de pouvoir établir un parallèle entre le nombre d'organismes habilités et le nombre de comptes.

<sup>7</sup> Avant le décret d'application de la loi LCAP en 2017, les organismes inscrits ne pouvaient pas disposer de compte sur PLATON, qui servait uniquement à la transmission des fichiers sources des éditeurs, donc aux organismes agréés.

### 1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées

**105 nouveaux éditeurs ont été inscrits** sur PLATON en 2023 (contre 96 en 2022), pour un total de 1 550. 67 % des **éditeurs de livres** l'ont été à la suite du premier courriel de contact (contre 30% en 2022) : le travail de pédagogie mené de la part du Centre Exception handicap auprès des éditeurs concernés s'est avéré fructueux en 2023. **39 demandes d'ouvrages portant sur des éditeurs non inscrits n'ont pu aboutir en 2023** (contre 20 en 2022, soit une augmentation de 49%) : ces derniers n'ont pu être joints ou n'ont pas donné suite aux demandes d'inscription dans PLATON. Cette forte augmentation provient de la diversification des demandes de la part des organismes en 2023. Cela porte à **118 le nombre d'éditeurs n'ayant jamais répondu** aux sollicitations du Centre Exception handicap : il s'agit en grande majorité de petites maisons d'édition ou d'auto-éditeurs.

### 1.4 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée

Le rapport de la mission interministérielle (IGAC, IGAS, IGAENR) sur « les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap », publié en décembre 2016<sup>8</sup>, a établi 26 recommandations concernant l'édition adaptée. Un groupe de travail interministériel s'est saisi de ces recommandations en 2018 pour définir un plan d'action national. Certaines mesures, concernant les bibliothèques ou le projet de portail national, visent à favoriser l'accès aux adaptations réalisées.

**Recommandations 18-19 : « 300 bibliothèques publiques », « 100% des universités » habilitées à l'exception handicap**

#### *L'habilitation des bibliothèques en 2023*

Face au faible taux de bibliothèques habilitées en 2016 au regard de leur rôle potentiel dans la diffusion des adaptations auprès d'un public de proximité, grâce à leur implantation sur le territoire, le rapport interministériel recommandait d'habiliter le réseau des bibliothèques, avec l'objectif de 300 bibliothèques publiques habilitées et 100% des bibliothèques universitaires. L'habilitation donne un cadre juridique aux actions des établissements et permet de développer des services de communication de livres adaptés.

Fin 2023, **88 bibliothèques (69 inscrites, 19 agréées) étaient habilitées au titre de l'exception handicap**. Les bibliothèques représentent ainsi 45% du nombre d'organismes habilités.

On compte 4 bibliothèques habilitées de plus en 2023 qu'en 2022 ; il s'agit dans tous les cas de demandes d'agrément : le statut d'organisme agréé semble ainsi plus attirer les bibliothèques en 2023, à la différence des années précédentes, où le nombre de demandes d'inscription seule dépassait les demandes d'agrément pour les bibliothèques. Les bibliothèques inscrites communiquent essentiellement des adaptations réalisées par des tiers, alors que les agréées ont accès aux fichiers sources des éditeurs sur PLATON à partir desquels elles peuvent réaliser des adaptations.

À ces chiffres, il faut ajouter plus de 400 bibliothèques qui ne sont pas nécessairement habilitées mais sont engagées dans des partenariats avec des associations pour l'accueil des lecteurs en situation de handicap et la diffusion de documents adaptés<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> *Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives* : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000167.pdf> (2016).

<sup>9</sup> L'association Valentin Haüy (AVH) comptait ainsi 425 bibliothèques partenaires en janvier 2024 : <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/bibliotheques/les-biblioth%C3%A8ques-partenaires>. L'association Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficients Visuels (apiDV) établit également des conventions avec les bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires.

**Tableau 4 : Total du nombre de bibliothèques habilitées dans le cadre de l'exception handicap (2023)**

| 2022         | Bibliothèques publiques <sup>10</sup> | Bibliothèques universitaires et assimilées <sup>11</sup> | TOTAL bibliothèques habilitées |
|--------------|---------------------------------------|--|--------------------------------|
| Inscrites    | 45                                    | 24   | 69                             |
| Agréées      | 8                                     | 11   | 19                             |
| <b>TOTAL</b> | <b>53</b>                             | <b>35</b>  | <b>88</b>                      |

### *L'utilisation de PLATON par les bibliothèques*

78 bibliothèques sur 88 (soit 85%) possèdent un compte PLATON ; mais PLATON reste dans les faits peu utilisé par les bibliothèques, qui réalisent elles-mêmes peu ou pas d'adaptations.

**Les demandes de fichiers éditeur (614) et les dépôts (1 044) sont effectuées principalement par les bibliothèques universitaires agréées**, qui réalisent des adaptations d'ouvrages spécialisés pour les étudiants, et par une bibliothèque municipale dans le cadre de l'opération « Rentrée littéraire pour tous » (voir 0 ci-dessous en page 15).

**Les téléchargements d'adaptations depuis PLATON par les bibliothèques ont fortement progressé** en un an passant de 211 en 2022 à 536 en 2023 (+154%). **Ils concernent principalement les bibliothèques publiques** ; cette progression peut s'expliquer en partie par la suspension temporaire du service de la Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA) en 2022, avant sa reprise par l'association Valentin Haüy (AVH). Les bibliothèques universitaires téléchargent peu d'adaptations de PLATON, sans doute à cause du faible nombre d'adaptations déposées de niveau universitaire (900 titres en février 2023).

**Tableau 5 : Activité des bibliothèques sur PLATON (2023)**

| 2023                                       | Bibliothèques publiques                              | Bibliothèques universitaires                   | Autres organismes                                    | TOTAL  |
|--|--|--|--|--|
| <b>Demandes de fichiers sources</b>        | 57 demandes émises par 3 bibliothèques               | <b>557 demandes</b> émises par 7 bibliothèques | 26 475 demandes émises par 83 organismes             | 27 089 demandes émises par 93 organismes       |
| <b>Dépôts de fichiers adaptés</b>          | 264 fichiers déposés par 3 bibliothèques             | 780 fichiers déposés par 5 bibliothèques       | 9 061 fichiers déposés par 95 autres organismes      | 10 105 fichiers déposés par 103 organismes     |
| <b>Téléchargements de fichiers adaptés</b> | <b>494 fichiers</b> téléchargés par 23 bibliothèques | 42 fichiers téléchargés par 13 bibliothèques   | 17 134 fichiers téléchargés par 83 autres organismes | 17 670 fichiers téléchargés par 119 organismes |

### *Les formations du Centre Exception handicap auprès des bibliothèques*

Le Centre Exception handicap est intervenu lors de la journée professionnelle « L'accueil des publics porteurs de troubles dys en bibliothèque » à Saint-Omer, et à la journée d'étude « Accessibilité numérique » « organisée par l'ABF Occitanie à Toulouse. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter les services que peut rendre l'habilitation à l'exception handicap auprès des publics empêchés des bibliothèques territoriales, de présenter des exemples d'adaptations pour les différents troubles ou handicaps, d'indiquer des outils et des formations pour réaliser les adaptations, et de présenter les démarches pour obtenir l'habilitation.

<sup>10</sup> Bibliothèques territoriales, Bibliothèque publique d'information (Bpi) et Bibliothèque nationale de France (BnF).

<sup>11</sup> Bibliothèques universitaires, bibliothèques de l'enseignement supérieur et de recherche.

Par ailleurs, deux webinaires ont été organisés en collaboration avec le MESRI, le SLL et la DGCS, à l'attention des bibliothèques universitaires :

- l'un concernait les bibliothèques déjà habilitées. Il a été organisé à la suite d'une enquête du MESRI auprès des bibliothèques universitaires habilitées, afin de connaître leurs pratiques d'adaptation, l'accompagnement des étudiants et les difficultés rencontrées dans leur mission. Ce webinaire a porté sur le cadre légal, les formations existantes, et a permis de répondre à plusieurs points soulevés lors de l'enquête (recherche d'une adaptation, renvoi ou non du lecteur vers un organisme de transcription, délais de livraison par les éditeurs, compétences du personnel dans le domaine de l'adaptation).
- l'autre webinaire concernait les bibliothèques universitaires non encore habilitées. Y ont été présentés les démarches pour s'habilitier et les services aux étudiants empêchés de lire permis par l'habilitation à l'exception handicap, avec un retour d'expérience d'une bibliothèque universitaire agréée.

**Recommandation 11 : Étude de faisabilité sur les modalités de création d'une base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible / Préconisation 24 : Plan national de l'adaptation prioritaire en format structuré.**

Face à la dispersion de l'offre adaptée et accessible, le rapport interministériel de 2016 préconisait de « lancer une étude de faisabilité sur les modalités de création d'une **base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible en France** afin de faciliter l'accès des bénéficiaires à l'ensemble de l'offre existante ».

À la suite de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet PMP en 2021, le Comité Interministériel du Handicap (CIH) a confirmé le 6 octobre 2022 le lancement d'un projet de portail national de l'édition adaptée et accessible destiné aux personnes empêchées de lire, assorti d'un plan de production des livres adaptés. Le projet est porté par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap, avec les ministères des Solidarités et de la santé, de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de l'Éducation nationale.

Le scénario retenu est un portail unique recensant les ouvrages commercialisés produits de façon nativement accessible par les éditeurs ainsi que les adaptations réalisées sur le territoire national. Il permettra aux bénéficiaires de l'exception handicap au droit d'auteur de télécharger les fichiers adaptés et de demander la réalisation de nouvelles adaptations.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) et l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) ont été désignés pour travailler conjointement d'une part à la constitution d'un catalogue des livres accessibles donnant également accès aux ouvrages adaptés, et d'autre part à un plan de production d'adaptations et à la structuration de la filière de l'édition adaptée. En 2023, une convention fixant les termes de la coopération entre les deux établissements a été signée. Le projet prévoit aussi la constitution d'une équipe en charge de la médiation auprès des acteurs impliqués et du réseau des utilisateurs.

## 1.5 Mise à jour de l'application PLATON en 2023

Une nouvelle version de l'application PLATON a ouvert le 25 septembre 2023. La refonte du socle logiciel a été menée sur demande des services informatiques en raison de l'obsolescence technique de la plateforme, qui date de 2010. Le changement de technologie a permis une **meilleure fiabilité et sécurité de la plateforme**. Notamment, le système a été protégé contre les attaques en déni de service ou DDoS qui visent à rendre inaccessible un site par l'envoi de requêtes trop nombreuses. Une connexion par l'annuaire LDAP (Lightweight Directory Access Protocol) de la BnF sécurise les accès. L'application a gagné en performance ; les accès, la navigation et la recherche dans le catalogue se font plus rapidement.

**Les techniques liées à l'accessibilité** des pages web ont été modernisées pour mettre le site en conformité avec le Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

Par ailleurs, cette refonte s'est accompagnée de **quelques améliorations fonctionnelles**. Le processus de dépôt, sur la plateforme et en FTP, a été simplifié ; une page dédiée permet un meilleur suivi des adaptations à déposer suite aux demandes de fichiers sources des éditeurs ; les dépôts d'un même titre sont regroupés sur une seule page ; la description des adaptations partielles a été structurée. L'interface de recherche dans le catalogue a été repensée pour signaler le nombre de fichiers présents, et des facettes permettent de filtrer rapidement les résultats en fonction de différents critères (format...).

Le Centre Exception handicap a accompagné l'ouverture de la nouvelle version de PLATON par des courriels d'informations, webinaires et tutoriels en ligne.

## 1.6 Activité du Centre exception handicap en 2023

### Échanges avec les utilisateurs et communication en 2023

L'équipe du Centre Exception handicap a pour mission de former et d'accompagner les organismes et les éditeurs afin de leur faire mieux connaître le cadre juridique de l'exception handicap au droit d'auteur et de leur faciliter la prise en main de la plateforme PLATON. Une **messagerie et un standard téléphonique dédiés** sont à la disposition des utilisateurs. Des séances courtes et régulières d'information et d'échange sous forme de **visioconférences** ont eu lieu : elles ont porté en 2023 sur les périodiques dans PLATON, la recherche dans le catalogue, la réalisation d'adaptations par les bibliothèques universitaires inscrites, sur la nouvelle version de PLATON, et sur des formations générales de prise en main de la plateforme pour les organismes inscrits et agréés après la mise à jour de la plateforme.

Outre les formations aux bibliothèques, mentionnées plus haut (1.4, p. 12), le Centre Exception handicap a participé aux **séances d'information** proposées par le secrétariat de la Commission interministérielle Exception handicap aux organismes devant renouveler leur habilitation en 2023, qui portaient notamment sur les procédures d'habilitation et les obligations légales liées à l'exception handicap.

### Relances concernant les dépôts de fichiers

#### *Auprès des éditeurs*

Le Centre Exception handicap mène régulièrement des campagnes de relances auprès des éditeurs, lorsque ceux-ci ne déposent pas ou plus leurs fichiers sources. Les principales raisons de ces défections sont notamment le changement fréquent des personnes affectées à ces missions, le non-remplacement des postes, les changements de prestataires ou les fusions ou scissions fréquentes des maisons d'éditions. L'augmentation générale du nombre de demandes auprès de nouveaux éditeurs a eu pour conséquence une augmentation du **nombre total de titres non livrés, qui est passé de 986 en 2022 à 1 320 en février 2023**.

15 éditeurs, dont certains dans des domaines cruciaux comme la formation ou l'enseignement supérieur continuent à refuser de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'exception handicap et ont fait l'objet de démarches de la part de l'Arcom ; celles-ci se sont conclues fin 2023 par une régularisation de la situation pour 5 d'entre eux et une mise en demeure de la part de l'Arcom pour un éditeur. Le Centre Exception handicap poursuivra le suivi en 2024 pour les éditeurs signalés qui persisteraient dans leur refus de répondre aux demandes des organismes.

#### *Auprès des organismes*

En 2018, la possibilité a été donnée aux organismes habilités de déposer leurs fichiers adaptés sur PLATON, d'abord à l'unité, puis par flux depuis août 2019. Une montée en charge progressive a été constatée de la part de la plupart des organismes depuis cette date. Chaque année, le Centre Exception handicap relance les organismes déposant peu ou pas du tout sur PLATON. 13 organismes agréés ont ainsi été sollicités fin 2023 : un échange a permis de faire le point sur leur situation et de les aider à s'organiser pour déposer leurs adaptations (conseils en matière de méthode, de formats).

### Rentrée littéraire pour tous 2023

L'opération « Rentrée littéraire pour tous » est organisée depuis 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le Centre national du livre (CNL), qui finance la réalisation des adaptations. Elle permet la réalisation d'adaptations des nouveautés de la rentrée littéraire en amont de leur publication, afin que ces titres soient mis à disposition des personnes empêchées de lire à la date même de parution de l'ouvrage dans le commerce.

Les organismes transcripateurs travaillent aux adaptations pendant l'été, à partir des fichiers fournis par les éditeurs souhaitant participer à l'opération. Les adaptations numériques à destination des personnes en situation de handicap sont ainsi disponibles rapidement : versées sur la plateforme PLATON, elles peuvent être téléchargées par tout organisme habilité.

En 2023, **409 (416 en 2022) titres ont été proposés par 70 éditeurs (78 en 2022) : 56 essais grand public, 55 livres jeunesse et 298 romans**. Tous les titres ont été livrés à temps par les éditeurs, et en plusieurs formats (PDF, ePub et XML) pour une centaine d'entre eux.

Le Centre Exception handicap accompagne le processus sur toute sa durée, en veillant pour chaque titre à la livraison des éditeurs d'une part et d'autre part à la livraison des adaptations par les organismes à la date de parution des ouvrages.

Les adaptations ont été déposées sur PLATON en Braille numérique (intégral et abrégé), en DAISY audio, en DOCX ou en XML DTBook<sup>12</sup>, afin d'être mis à disposition des autres organismes adaptateurs. Le grand favori du Prix Éric Reinhardt, pour *Sarah, Susanne et l'écrivain*, en était, et plusieurs formats adaptés sont présents sur la plateforme. Il en va de même pour les autres Prix : Renaudot 2023 : *Les insolents* de Ann Scott (éd. Calmann-Levy) ; Fémina 2023 : *La sentence* de Louise Erdrich (Albin Michel) ; Médicis : *Que notre joie demeure* de Kevin Lambert (éd. Nouvel Attila).

## 2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs

Seuls les organismes agréés (96 fin 2023) peuvent demander sur PLATON les fichiers des éditeurs afin d'en réaliser des adaptations.

### 2.1 Demandes formulées par les organismes

#### Une régularisation du nombre de demandes en 2023

En 2023, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés s'est régularisé à 26 895, après une augmentation ponctuelle en 2022, due à la forte activité d'un organisme nouvellement habilité.

---

<sup>12</sup> Format pivot permettant de réaliser plusieurs types d'adaptations.

Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs émises par les organismes sur PLATON (2010-2023)



#### Demandes par type de documents

La proportion de demandes de livres est stable par rapport aux années précédentes (excepté 2022<sup>13</sup>), avec une proportion de 2/3 pour les livres, et 1/3 pour les manuels scolaires.

<sup>13</sup> 2022 a été une année exceptionnelle avec 85% de demandes de livres hors domaine scolaire, en raison de la forte activité d'une association spécialisée dans ce type d'ouvrages.

Figure 4 : Demandes émises par les organismes en 2023, par type de documents (en %)

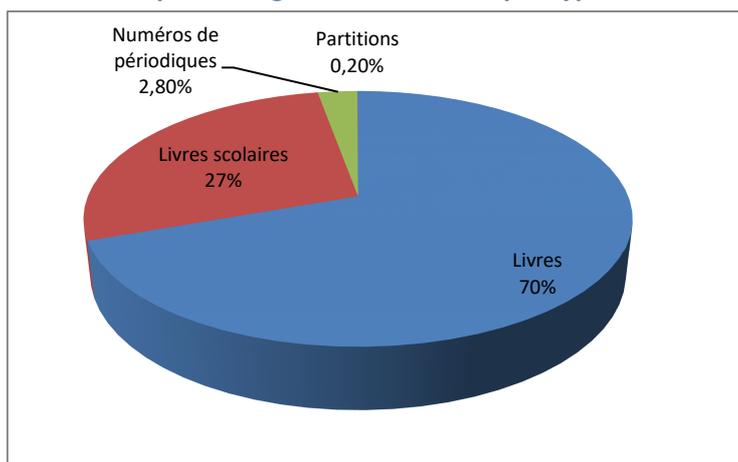


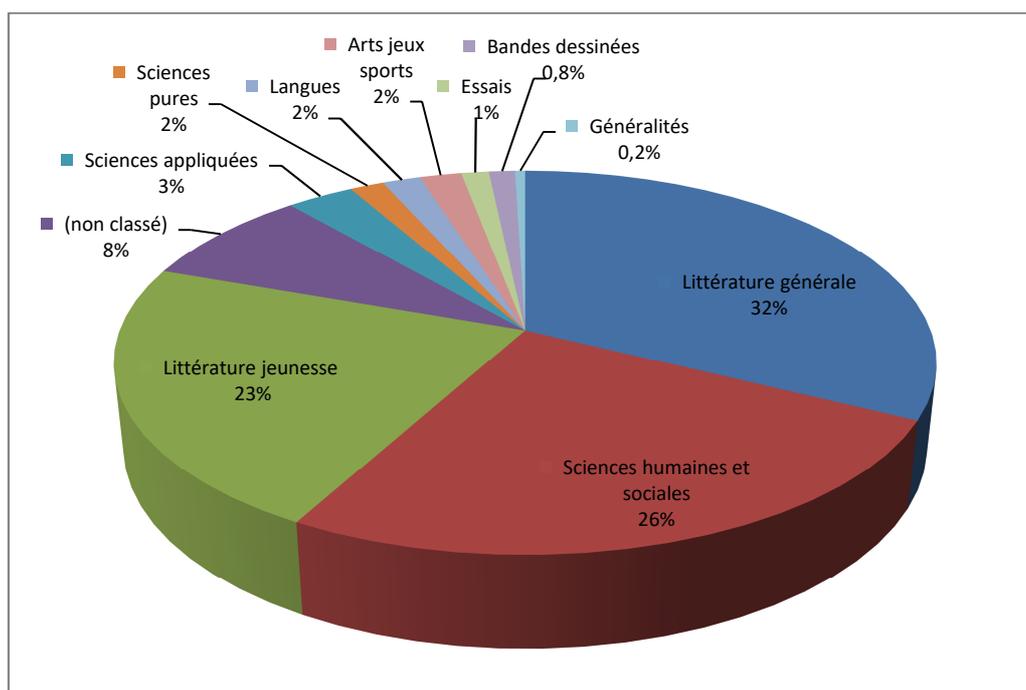
Tableau 6 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2021-2023)

| Type de documents / Année | Livres   | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | TOTAL    |
|---------------------------|----------|------------------|------------------------|------------|----------|
| 2021                      | 12 061   | 7 275            | 505                    | 20         | 19 861   |
| 2022                      | 41 701   | 7 034            | 491                    | 4          | 49 230   |
| 2023                      | ↘ 18 720 | ↗ 7 419          | ↗ 744                  | ↗ 12       | ↘ 26 895 |

#### Genres éditoriaux des livres demandés (hors domaine scolaire)

**81% des demandes de livres** hors domaine scolaire **concernent la littérature générale (32%), les sciences humaines et sociales (26%) et la littérature jeunesse (23%)**. Les sciences, les arts et la bande dessinée restent des catégories peu représentées, sans doute en raison des difficultés d'adaptation de ces genres, ou de la faiblesse de la demande par les bénéficiaires de l'exception handicap.

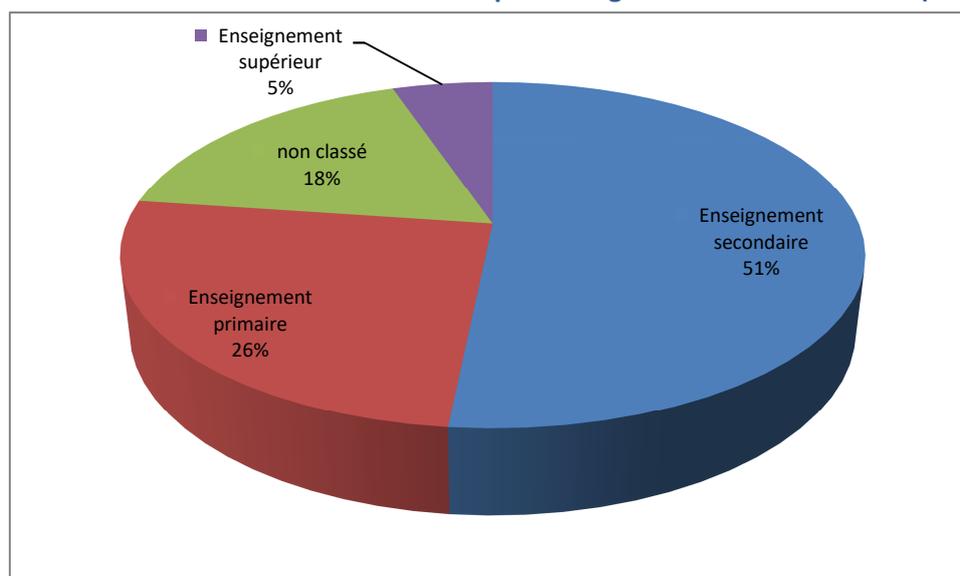
**Figure 5 : Répartition des demandes émises par les organismes en 2023 selon le genre éditorial. Livres**



#### Niveaux des livres scolaires demandés

Comme en 2022, les demandes concernent **en majorité l'enseignement secondaire (51%)**. L'enseignement supérieur occupe une part relativement faible des demandes (5%) ; ce pourcentage désigne cependant uniquement les ouvrages scolaires comportant une mention de niveau sur la page de titre, au sens du Code de l'éducation, et ne comprend donc pas l'ensemble des ouvrages de niveau universitaire déposés sur PLATON.

**Figure 6 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2023)**



## 2.2 Demandes transmises aux éditeurs : un chiffre en augmentation en 2023

Seules les demandes de titres n'ayant jamais été déposés ou demandés sur PLATON sont transmises aux éditeurs<sup>14</sup>. Il existe donc un écart entre le nombre de demandes émises par les organismes et celui des demandes transmises. Cet écart est particulièrement important dans le domaine scolaire : sur 7 419 demandes émises par les organismes en 2023, seules 1 442 demandes (19%) ont été transmises aux éditeurs. Ce différentiel très important s'explique par le fait que les mêmes manuels scolaires sont demandés plusieurs fois par des organismes différents : les demandes, qui dépendent directement des prescriptions des enseignants, sont ainsi peu diversifiées dans ce domaine.

En 2023, pour **tous types de documents confondus, 13 528 demandes ont été transmises aux éditeurs, soit une augmentation de 133% par rapport à 2022**. Le chiffre de 2023 correspond à un retour à la situation de 2018, après plusieurs années de baisse continue. Cela manifeste une **diversification des demandes** des organismes, notamment grâce à l'activité d'un organisme nouvellement habilité qui contribue particulièrement à l'enrichissement de la base dans le domaine des livres hors domaine scolaire.

**Tableau 7 : Demandes transmises aux éditeurs, par type de documents (2021-2023)**

| Type de documents / Année | Livres          | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | TOTAL           | Part dans les demandes émises par les organismes |
|---------------------------|-----------------|------------------|------------------------|------------|-----------------|--|
| <b>2021</b>               | 7 040           | 886              | 418                    | 9          | <b>8 353</b>    | <b>42%</b>                                       |
| <b>2022</b>               | 4 467           | 946              | 394                    | 2          | <b>5 809</b>    | <b>12%</b>                                       |
| <b>2023</b>               | <b>↗ 11 451</b> | <b>↗ 1 442</b>   | <b>↗ 630</b>           | <b>↗ 5</b> | <b>↗ 13 528</b> | <b>50%</b>                                       |

## 2.3 Types d'éditeurs sollicités

En 2023, **722 éditeurs ont reçu via PLATON des demandes de fichiers** (contre 565 en 2022), soit une **augmentation de 28%** ; ces chiffres reflètent une plus grande diversité des demandes de la part des associations. Le nombre d'éditeurs les moins sollicités (moins de 10 titres) et moyennement sollicités (de 11 à 100 titres) augmentent dans les mêmes proportions que le chiffre global. Par contre, le nombre d'éditeurs très sollicités (plus de 101 titres) croît de 142%, après une baisse en 2022 : cela indique que **l'augmentation des demandes de nouveaux titres s'est faite en grande partie en direction des grandes maisons d'édition**.

**Tableau 8 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2021-2023)**

| Nombre de titres demandés / Année           | Moins de 10 titres | De 11 à 100 | Plus de 101 titres | TOTAL        |
|---|--------------------|-------------|--------------------|--------------|
| <b>Nombre d'éditeurs sollicités en 2021</b> | 521                | 81          | 23                 | <b>625</b>   |
| <b>Nombre d'éditeurs sollicités en 2022</b> | 473                | 80          | 12                 | <b>565</b>   |
| <b>Nombre d'éditeurs sollicités en 2023</b> | <b>↗ 595</b>       | <b>↗ 98</b> | <b>↗ 29</b>        | <b>↗ 722</b> |

<sup>14</sup> À l'exclusion des demandes non valides au regard du cadre législatif (c'est-à-dire portant sur des ouvrages imprimés publiés plus de dix ans avant la date de la demande), qui représentent 1 571 demandes en 2023.

## 3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON

### 3.1 Un taux stable de réponse des éditeurs en 2023

12 203 fichiers ont été déposés dans les délais légaux par les éditeurs en 2023 pour répondre aux 13 528 demandes qui leur ont été transmises par les organismes adaptateurs<sup>15</sup>, ce qui correspond à un **taux de satisfaction des demandes de 90%**, chiffre stable par rapport aux années précédentes.

Ces demandes ont fait l'objet de **719 refus**, soit **5,3% des titres demandés**, taux analogue à celui des années précédentes (6,5% en 2020 et 2021). 45% de ces refus ont été motivés pour « absence de tout fichier numérique » (chiffre semblable à 2022), dans les cas de fichier introuvable, titre trop ancien, ou de format jugé inexploitable (notamment les PDF image ou formats trop complexes dans les domaines de la BD, des albums, des illustrés, qui sont la plupart du temps refusés par les organismes adaptateurs). Les autres raisons avancées de refus concernent notamment des transferts ou achats de droits à d'autres éditeurs, des difficultés à identifier l'ouvrage.

Dans certains cas, les motifs ne sont pas recevables juridiquement (traductions, absence de droits sur les illustrations, présences de photographies). Dans ce cas, un contact est établi avec l'éditeur. En cas de refus persistant, les informations sont transmises à l'Arcom. Deux éditeurs ont ainsi fait l'objet d'un signalement pour des motifs de refus illégitimes en 2023.

**En février 2024, 4,4% des demandes transmises en 2023 (soit 601 titres) n'avaient pas encore été livrées**, soit un pourcentage analogue à celui de 2022 (3,4%). Le nombre de titres jamais livrés depuis le début du dispositif se monte à 1 286, soit 1,3% de l'ensemble des demandes transmises depuis le début du dispositif (1,1% début 2022).

### 3.2 Dépôts par type de documents

**Tableau 9 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2021-2023)**

Le pourcentage indique la proportion de documents livrés par rapport au nombre de demandes transmises aux éditeurs.

| Type de documents livrés / Année | Livres                            | Livres scolaires <sup>16</sup>   | Numéros de périodiques         | Partitions                   | TOTAL   |
|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---|
| <b>2021</b>                      | 6 375<br>(90%)                    | 794<br>(90%)                     | 392<br>(94%)                   | 8<br>(89%)                   | <b>7 569</b><br><b>(91%)</b>                    |
| <b>2022</b>                      | 4 018<br>(90%)                    | 864<br>(91%)                     | 343<br>(87%)                   | 2<br>(100%)                  | <b>5 227</b><br><b>(90%)</b>                    |
| <b>2023</b>                      | <b>↗</b> 10 289<br><b>↗</b> (90%) | <b>↗</b> 1 350<br><b>↗</b> (93%) | <b>↗</b> 560<br><b>↗</b> (88%) | <b>↗</b> 4<br><b>↘</b> (80%) | <b>↗</b> <b>12 203</b><br><b>↘</b> <b>(90%)</b> |

Comme pour les demandes transmises (voir ci-dessus Tableau 7, p. 19), les livraisons des éditeurs augmentent fortement en chiffres absolus pour les livres et les périodiques ; le taux de satisfaction dans ces domaines reste stable.

<sup>15</sup> Pour prendre en compte l'ensemble des fichiers livrés par les éditeurs sur PLATON en 2022, il faut ajouter 194 manuels scolaires déposés sans demande préalable, comme le stipule la loi LCAP pour toute production scolaire ; il en résulte un total de 13 722 fichiers déposés.

<sup>16</sup> Hors livraisons spontanées sur PLATON sans demande préalable des organismes.

### 3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet

Depuis la publication du décret du 28 février 2017, les éditeurs doivent déposer sur PLATON les fichiers des livres scolaires dès leur parution, sans demande préalable des organismes.

**194 livres scolaires ont été ainsi déposés** en 2023 sur PLATON (contre 274 en 2022), soit 11% seulement de la production annuelle, estimée à environ 1 700 titres par an<sup>17</sup>. Ce chiffre est cependant compensé par un taux de satisfaction élevé des demandes dans le domaine scolaire (93%) et des délais de livraison satisfaisants du point de vue des organismes (5 jours – voir 4.4 ci-dessous).

### 3.4 Délais de livraison par les éditeurs

#### Diminution du délai moyen

Le cadre légal fixe à 45 jours le délai de dépôt d'un fichier source à compter de la transmission de la demande à l'éditeur. La moyenne du délai de livraison par les éditeurs est de **7,5 jours en 2023**, contre 10 en 2022 : cette amélioration touche particulièrement les livres hors domaine scolaire (10 jours contre 13 en 2022). **Le domaine scolaire<sup>18</sup> connaît des délais de livraisons deux fois plus courts que pour les livres hors domaine scolaire (5,5 jours en moyenne)**. Quoique relativement court, ces délais restent trop importants par rapport aux besoins de lecteurs comme les élèves ou les étudiants, car ils viennent s'ajouter aux délais d'adaptation.

**Tableau 10 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2021-2023)**

| Type de documents / Année | Livres | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | Moyenne (pondérée par le nombre de titres livrés dans chaque catégorie) |
|---------------------------|--------|------------------|------------------------|------------|---|
| 2021                      | 16     | 7                | 6                      | 27         | 14  |
| 2022                      | 13     | 6                | 8                      | 1          | 10  |
| 2023                      | ↘ 10   | ↘ 5,5            | ↘ 4                    | ↗ 10       | ↘ 7,5   |

#### Proportion des titres livrés dans les délais ou hors délais

##### Livres hors domaine scolaire

**85% des livres hors domaine scolaire ont été livrés dans les délais légaux** en 2023, 5% l'ont été hors délai, et 10% n'ont pas été livrés ou ont été refusés.

**Tableau 11 : Délais de livraison des livres hors domaine scolaire de 2021 à 2023**

| Documents | Déposés dans le délai légal (45 jours) | Déposés hors délai | Non livrés ou refusés par l'éditeur |
|-----------|--|--------------------|-------------------------------------|
| 2021      | 83%                                    | 8%                 | 10%                                 |
| 2022      | 84%                                    | 6%                 | 9%                                  |
| 2023      | ↗ 85%                                  | ↘ 5%               | ↗ 10%                               |

<sup>17</sup> Cf. [https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18\\_BatWEBSignet.pdf](https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18_BatWEBSignet.pdf) : Les chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. 2017-2018 (p. 22). Le rapport indique 3 240 nouveautés par an, dont 1 505 sont du « parascolaire ». Les livres pour les maternelles, les manuels du primaire, secondaire et supérieur technique, les manuels pour enseignants et préparations aux concours représenteraient donc 1 735 titres pouvant être assimilés à des livres scolaires au sens du Code de l'Éducation.

<sup>18</sup> Un livre scolaire, entendu au sens du Code de l'Éducation, comporte une mention de niveau sur la page de titre ; la plupart des ouvrages universitaires n'entrent donc pas dans cette catégorie.

### Livres scolaires

Si l'on tient compte des dépôts de fichiers sans demande préalable (soit 194 titres), **93% des livres scolaires ont été livrés dans les délais légaux** en 2023, soit un chiffre stable par rapport aux années précédentes ; **2% des ouvrages scolaires ont été livrés hors délais ; 5% des demandes n'ont pas été livrées.**

**Tableau 12 : Délais de livraison des livres scolaires de 2021 à 2023**

| Documents | Déposés sans demande préalable | Déposés dans le délai légal (45 jours) | Déposés hors délai | Non livrés ou refusés par l'éditeur |
|-----------|--------------------------------|--|--------------------|-------------------------------------|
| 2021      | 21%                            | 69%                                    | 2%                 | 8%                                  |
| 2022      | 24%                            | 67%                                    | 2%                 | 7%                                  |
| 2023      | ↓ 12% <sup>19</sup>            | ↗ 81%                                  | → 2%               | ↓ 5%                                |

## 3.5 Formats livrés par les éditeurs

### Une augmentation de la part du format XML en 2023

L'arrêté du **23 mai 2017** fixe la liste des formats facilitant la production de documents adaptés<sup>20</sup> : le fichier numérique doit être déposé en priorité au format structuré XML si l'éditeur en dispose. Dans les autres cas, notamment dans le domaine scolaire, l'éditeur peut déposer un autre format parmi la liste fournie par l'arrêté (par exemple : PDF, ePub ou traitement de texte).

**La part de l'XML augmente (37%, contre 22% en 2022) et atteint de nouveau le niveau de 2021 après plusieurs années de baisse** ; ces livraisons portent principalement sur la littérature générale et les sciences humaines. Cette hausse pourrait être expliquée par l'activité forte d'une association utilisant ce format en 2023.

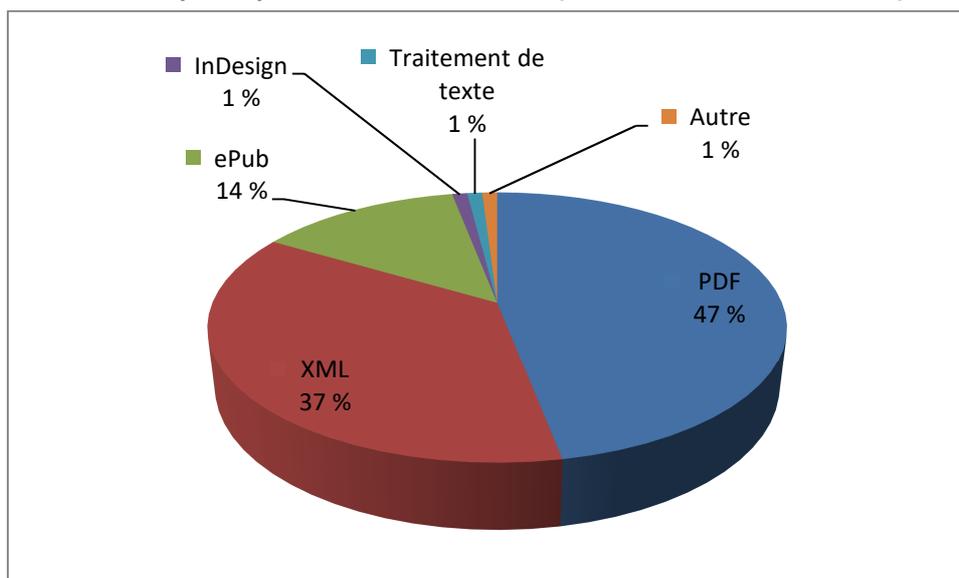
Pour la première fois depuis 2020, **la part du PDF dans les fichiers livrés diminue (47% des fichiers livrés en 2023 contre 58% en 2022)**. Ces livraisons portent en majorité sur des manuels scolaires, des ouvrages en sciences humaines, la littérature adulte et jeunesse.

**La part de l'ePub diminue légèrement (14% des livraisons, contre 17% en 2021)**, après une hausse continue depuis 2019.

<sup>19</sup> La baisse de la part des ouvrages déposés sans demande dans les livraisons est due à l'augmentation des demandes en chiffres absolus (voir Tableau 7 p. 19) ; le chiffre absolu des livraisons spontanées reste stable (274 titres en 2022, 194 titres en 2023).

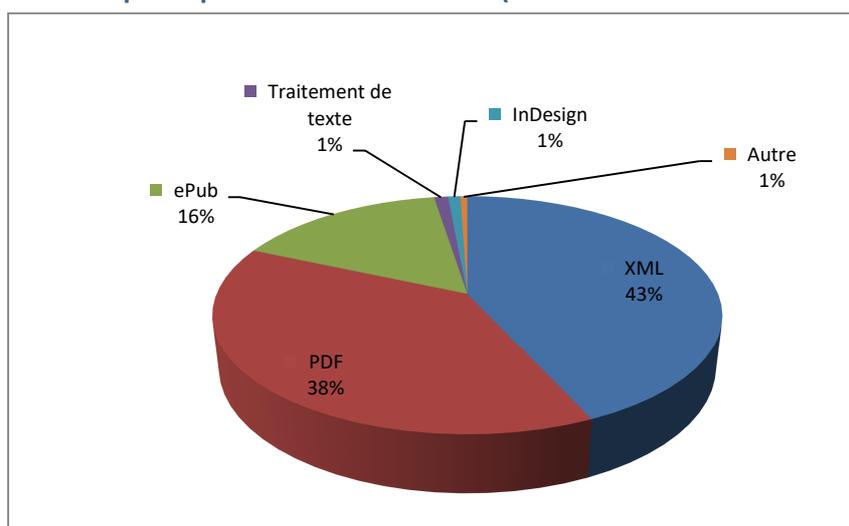
<sup>20</sup> Arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/23/MICE1711766A/jo/texte>

Figure 7 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (tous documents confondus)



#### Formats des livres (hors domaine scolaire)

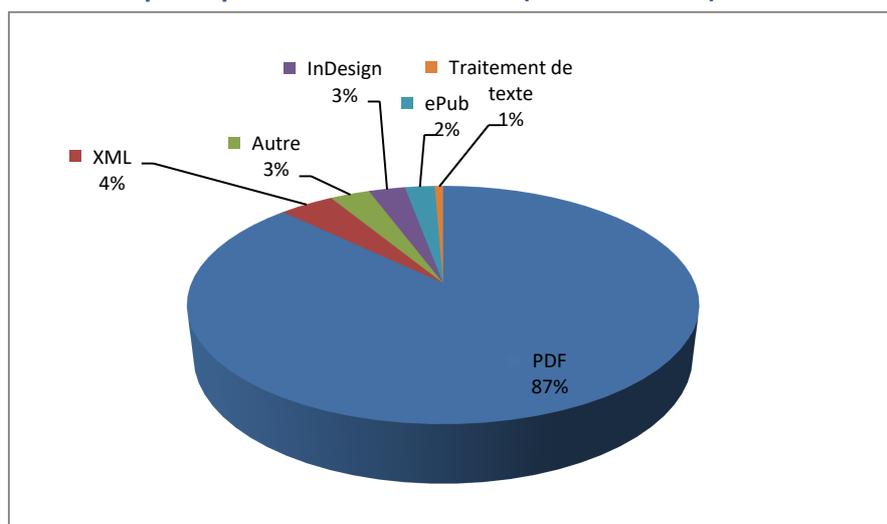
Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (livres hors domaine scolaire)



La tendance pour les livres hors domaine scolaire est marquée par une forte hausse de l'XML (43% contre 29% en 2022), et une diminution de celle du PDF (38% contre 47% en 2022) ; cela reflète la forte activité de l'association recourant à l'XML et spécialisée dans les ouvrages de littérature générale et les sciences humaines. La part de l'ePub diminue légèrement, passant de 21 à 16%.

## Formats des livres scolaires

Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (livres scolaires)



Le format PDF reste le format le plus déposé par les éditeurs pour les livres scolaires. Sa part diminue légèrement par rapport à 2022 (87% contre 93%), au profit de l'XML, de l'ePub et de l'InDesign dont les parts respectives augmentent très légèrement. Essentiellement manuelle et partielle, l'adaptation dans le domaine scolaire consiste souvent en modifications minimales du fichier PDF d'origine, suffisantes pour les besoins des élèves empêchés de lire.

### 3.6 La presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons sur PLATON : au numéro ou par abonnement.

Fin 2023, **161 titres de périodiques sont inscrits** sur PLATON (contre 158 en 2021, soit une augmentation de 3 titres en un an). L'inscription d'un titre est réalisée à la suite de la demande d'un organisme. En 2023, 101 titres ont été demandés au numéro et 60 ont fait l'objet d'un abonnement.

Tableau 13 : Nombre de titres de presse sur PLATON (2021-2023)

| Type de demande / Année | Titres demandés au numéro | Titres demandés sur abonnement | TOTAL |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------------|-------|
| 2021                    | 83                        | 56                             | 139   |
| 2022                    | 103                       | 55                             | 158   |
| 2023                    | ↘ 101                     | ↗ 60                           | ↗ 161 |

#### Les abonnements : une concentration des demandes sur quelques organismes

Les organismes agréés ont la possibilité de **s'abonner sur PLATON à des titres de presse, via deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse**, ADAY et CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), qui ont signé un contrat avec la BnF. Ces plateformes s'engagent, lorsqu'elles ont été mandatées par un éditeur, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt, et à livrer le jour de sa parution le périodique demandé par les organismes agréés sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque numéro. Ce système facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes adaptateurs.

En 2023, ce dispositif concernait 7 organismes (6 en 2022) pour **79 abonnements** (70 en 2022) à **60 titres de presse** (55 en 2022). 77% des abonnements restent concentrés sur 2 organismes.

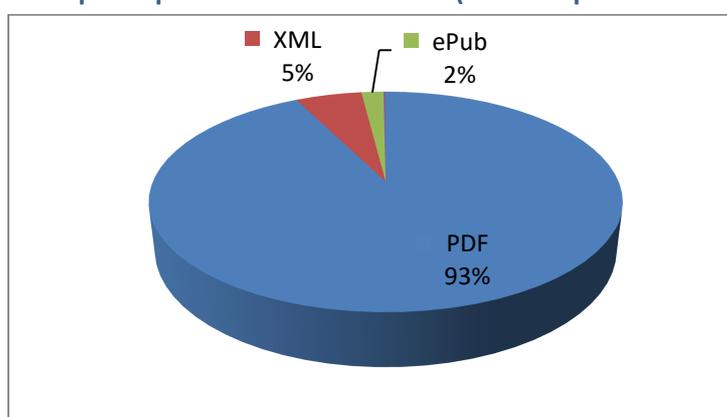
### Les demandes au numéro

744 numéros de périodiques ont été demandés en 2023 (contre 490 en 2022). Ces demandes au numéro sont **formulées par 12 organismes** (contre 13 en 2022), dont l'un, spécialisé dans la presse jeunesse, représente à lui seul 48% des demandes. L'ensemble des demandes portent **sur 52 titres de presse (59 en 2021), dont 31 titres de presse jeunesse**. Les demandes pour la presse jeunesse portent souvent sur l'intégralité des numéros, mais elles ne peuvent pas faire l'objet d'un abonnement, car ces titres ne sont pas distribués par les agrégateurs.

630 demandes de numéros de périodiques ont été transmises aux éditeurs en 2023 ; 88% ont été livrés dans les délais légaux (87% en 2022). 7% ont été refusés. Le délai de transfert moyen pour les demandes au numéro est de 4 jours (contre 8 en 2022).

Le format PDF reste prépondérant en 2023 (93% comme en 2022), du fait notamment de la nature des titres déposés (maquettes complexes, titres illustrés).

**Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2023 (titres de presse demandés au numéro)**



## 4 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON

La loi LCAP impose aux organismes inscrits et agréés de déposer leurs adaptations numériques sur PLATON dans un objectif de mutualisation du travail d'adaptation : tout organisme habilité peut ainsi télécharger les adaptations déposées par d'autres associations. Le service de dépôt sur PLATON des fichiers d'ouvrages adaptés a ouvert le 12 février 2018 pour les dépôts à l'unité et le 5 août 2019 pour les dépôts par flux.

### 4.1 Volumétrie des adaptations déposées

**Le nombre de fichiers adaptés déposés par les organismes en 2023 s'élève à 10 105, soit une baisse de 34%** par rapport à 2022, correspondant à une baisse de 45% des titres concernés. Cette tendance provient principalement de la baisse des dépôts de la part de deux organismes qui avaient réalisé des dépôts en masse en 2022 pour couvrir leur production depuis 2019.

Cela porte à **59 374 le nombre total de fichiers adaptés déposés sur PLATON depuis 2018.**

77% des adaptations déposées en 2023 ont été réalisées à partir du fichier source de l'éditeur : ce chiffre est légèrement diminué par rapport à 2022 (81%). 23% des adaptations déposées ont ainsi été réalisées à partir d'une autre source que le fichier éditeur (livre imprimé, scanné ou lu par exemple).

**Tableau 14 : Adaptations déposées et types d'organismes déposants en 2021-2023**

| Adaptations déposées / Année | Nombre de fichiers déposés | Nombre de titres concernés | Proportion des adaptations déposées réalisées à partir du fichier source des éditeurs | Nombre d'organismes déposants (% par rapport au nombre total d'organismes sur PLATON) |
|------------------------------|----------------------------|----------------------------|---|---|
| 2021                         | 13 533                     | 10 410                     | 73%   | 62 (42%)  |
| 2022                         | 15 383                     | 11 665                     | 81%   | 77 (43%)  |
| 2023                         | ↘ 10 105<br>(-34%)         | ↘ 6 453                    | ↘ 77%   | ↗ 87 (48%)  |

98% des dépôts ont été intégrés au catalogue PLATON et sont disponibles en téléchargement auprès des autres organismes. Les dépôts refusés (2%) l'ont été pour des défauts techniques propres au fichier ou pour des erreurs de signalement empêchant l'identification de l'ouvrage.

### 4.2 Les organismes déposants

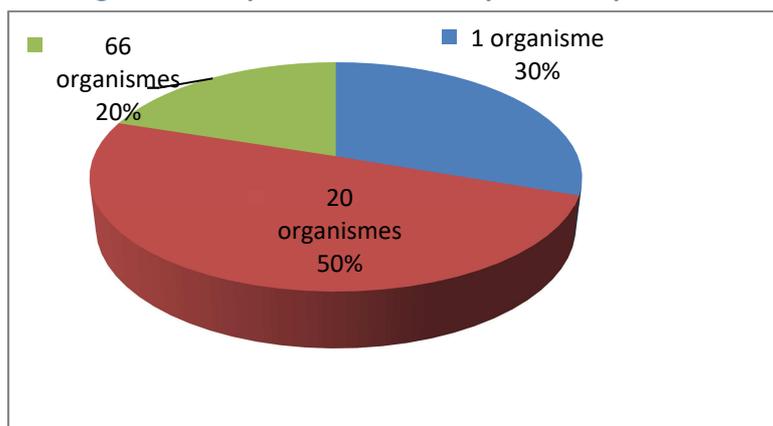
#### Un accroissement du nombre d'organismes déposants

En 2023, sur 182 organismes possédant un compte sur PLATON, **87 organismes (74 agréés et 13 inscrits) y ont déposé des fichiers adaptés, soit 10 organismes de plus qu'en 2022, et 15 de plus qu'en 2021.**

Le paysage est ainsi moins concentré qu'en 2021, avec une augmentation du nombre de « petits déposants » ; cette tendance provient peut-être des actions de sensibilisation aux obligations légales des organismes menées par le secrétariat de la Commission Exception handicap et le Centre Exception handicap.

Une association représente à elle seule 30% des dépôts en 2023 ; 20 associations sont à l'origine de 50% des dépôts ; 66 associations versent les 20% restants.

Figure 11 : Part des organismes déposants dans les dépôts d'adaptations en 2023



### Une prédominance accrue des organismes agréés en nombre de dépôts

En 2023, le nombre de dépôts par les organismes agréés s'élève à 9 717 (soit 96% des dépôts). Les organismes inscrits ont réalisé 388 dépôts en 2023 ; la baisse de 76% par rapport à l'année précédente constitue une régularisation après les dépôts importants effectués en 2022 par un organisme inscrit.

Tableau 15 : Nombre de dépôts selon le type d'habilitation des organismes (2021-2023)

| Adaptations déposées / Année | Dépôts par les organismes agréés | Dépôts par les organismes inscrits |
|------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| 2021                         | 13 324                           | 207                                |
| 2022                         | 13 799                           | 1 584                              |
| 2023                         | ↘ 9 717<br>(-30%)                | ↘ 388<br>(-76%)                    |

### Une prédominance accrue des organismes agréés parmi les organismes déposants

L'augmentation du nombre d'organismes déposants concerne uniquement les organismes agréés (+14). Ainsi, une proportion croissante d'organismes agréés dépose leurs adaptations sur PLATON : 77% en 2023 (contre 68% en 2022). Cette augmentation provient sans doute des relances réalisées par le Centre Exception handicap auprès de cette catégorie d'organismes en 2022 et 2023.

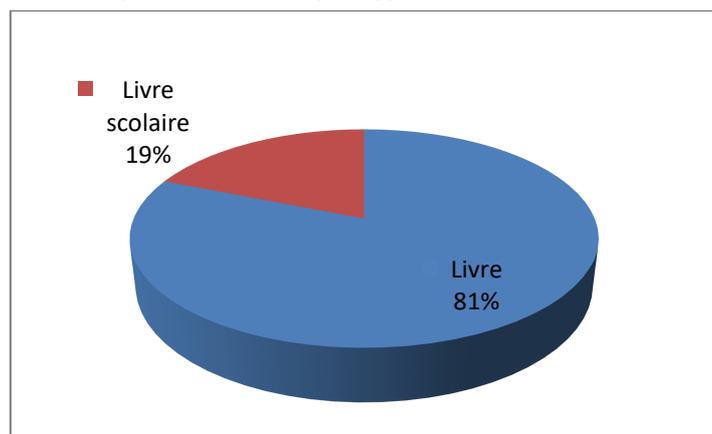
23% des organismes agréés ne déposent pas leurs adaptations sur PLATON : certains ont une très faible activité d'adaptation (notamment des bibliothèques) ; d'autres (en majorité des organismes d'accompagnement scolaire) ne modifient pas de façon substantielle les fichiers sources des éditeurs (ce qui constitue un motif d'exclusion du périmètre des dépôts sur PLATON, afin de respecter le cadre de l'exception handicap) ; d'autres enfin n'ont pas encore intégré cette charge à leurs processus de travail.

Le Centre Exception handicap poursuit le suivi de cet enjeu, notamment à l'occasion des demandes de renouvellement des habilitations dans le cadre de l'exception handicap.

En 2023, 13 organismes inscrits (contre 17 en 2022) ont déposé des adaptations. Les 4 organismes inscrits qui n'ont pas déposé en 2023 avaient une très faible activité de dépôt sur PLATON ; il s'agit principalement de bibliothèques.

### 4.3 Typologie documentaire des adaptations déposées

Figure 12 : Adaptations déposées en 2023 par type de documents

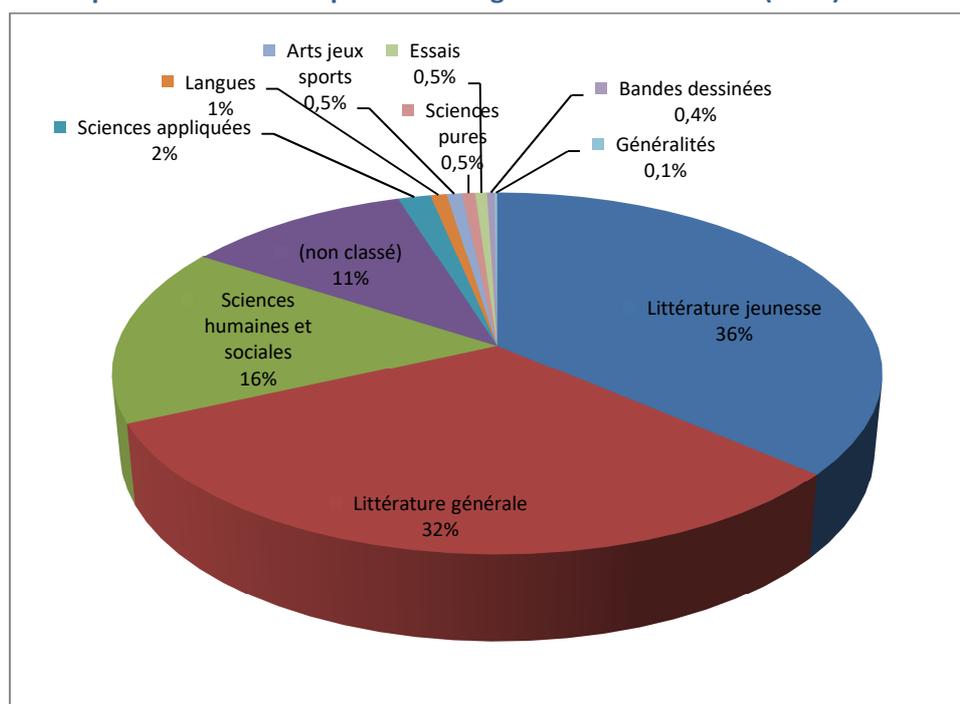


Les dépôts concernent pour 81% les livres hors domaine scolaire (contre 67% en 2022) et pour 19% les livres scolaires (contre 33% en 2022). Ces chiffres marquent un retour à la situation de 2021, après une année 2022 caractérisée par d'importants dépôts effectués par un organisme spécialisé dans le livre scolaire.

Tableau 16 : Évolution des dépôts d'adaptations par type de document (2021-2023)

| Adaptations déposées / Année | Livres hors domaine scolaire | Livres scolaires  |
|------------------------------|------------------------------|-------------------|
| 2021                         | 10 962                       | 2 571             |
| 2022                         | 10 285                       | 5 098             |
| 2023                         | ↘ 8 200<br>(-20%)            | ↘ 1 905<br>(-63%) |

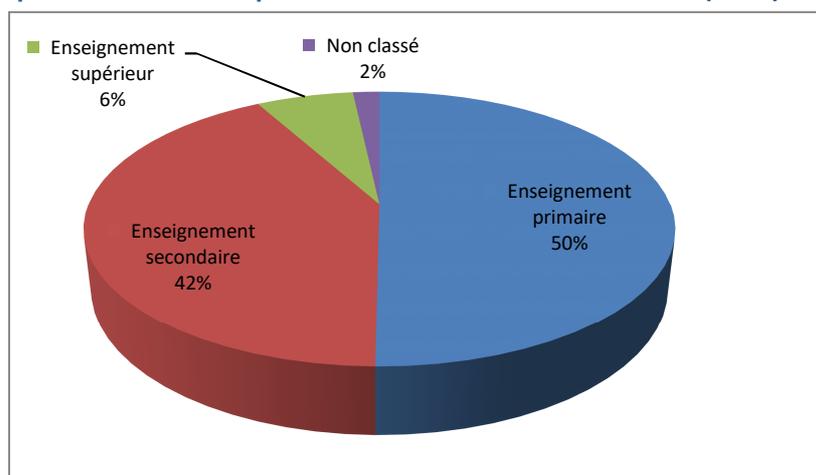
Figure 13 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2023)



Si l'on compare cette figure à celle portant sur les demandes de fichiers sources des éditeurs (voir Figure 5, p. 18), on constate une constance de la répartition documentaire : 84% des dépôts de livres (comme 76% des demandes) concernent la **littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse. Mais c'est la littérature jeunesse qui représente la part la plus grande des dépôts (soit 36%, alors qu'elle n'occupe que 23% des demandes aux éditeurs** – notamment en raison de dépôts importants effectués par des associations ne recourant pas nécessairement au fichier éditeur pour réaliser l'adaptation).

Comme les années précédentes, les sciences appliquées, les sciences pures, l'art, les essais et les bandes dessinées restent des catégories quasiment absentes, pour les demandes de fichiers sources des éditeurs comme pour les dépôts de fichiers adaptés.

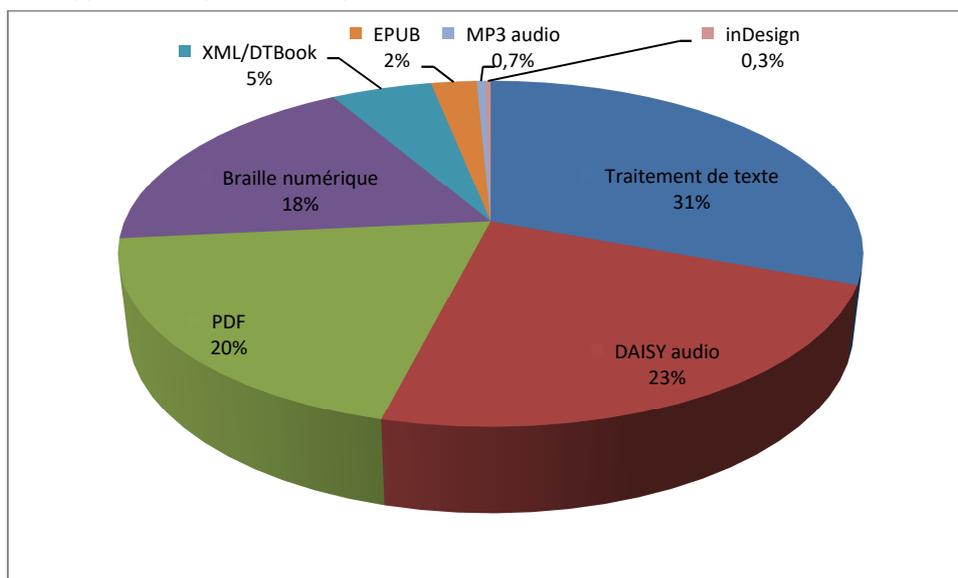
**Figure 14 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2023)**



Dans le domaine scolaire, **la majorité des adaptations déposées sont en 2023 à destination du primaire (50%, contre 34% en 2022)** ; la diminution de la part du secondaire en 2023 (42%) par rapport à 2022 (59%) s'explique par l'importance, en 2022, des dépôts effectués par un organisme principalement sur ce niveau. L'enseignement supérieur continue d'occuper une simple fraction (6%) des livres scolaires déposés.

## 4.4 Les formats déposés

Figure 15 : Types d'adaptations déposées en 2023



**La part du traitement de texte, déjà la plus importante, est en augmentation (31%, contre 16% en 2022) ; il s'agit du format le plus facilement réutilisable par les organismes, et il a été l'objet de recommandations particulières de la part du Centre Exception handicap. La part du DAISY audio, correspondant à l'activité d'un organisme en particulier, reste stable (23% contre 26% en 2022). La part du PDF diminue à 20% des dépôts (contre 49% en 2022) ; cette baisse correspond à la diminution en 2023 des dépôts d'un organisme spécialisé dans l'adaptation scolaire. Les formats versés sur PLATON sont ainsi directement dépendants de l'activité des organismes les plus importants dans le domaine de l'adaptation.**

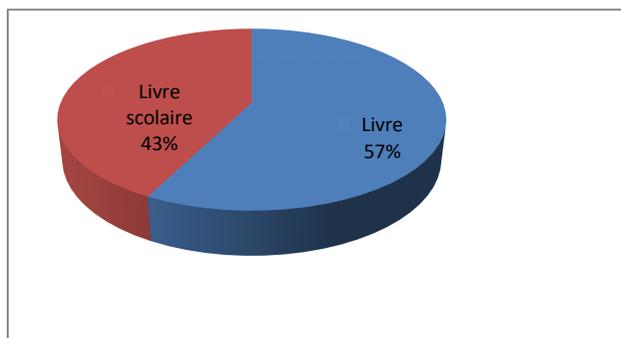
## 4.5 Une réutilisation des adaptations en croissance

**Les téléchargements des fichiers adaptés depuis PLATON ont été multipliés par plus de 6 en 2023, avec 17 670 téléchargements depuis PLATON (contre 2 752 en 2022).** Les raisons de cette augmentation sont des téléchargements en masse de la part d'une association nouvellement habilitée (12 000), ainsi qu'un accroissement du nombre d'organismes ayant eu recours à ce service en 2023 (119, contre 93 en 2022).

Si l'on exclut les 12 000 téléchargements réalisés par un seul organisme, **88% des téléchargements restants sont réalisés par des organismes chargés d'accompagnement scolaire** (associations ou établissements médico-sociaux, établissement d'enseignement), **généralement agréés ; et 9% par des bibliothèques, essentiellement inscrites.** Ce service permet donc de réaliser des adaptations à partir de fichiers adaptés existants et est également utile pour les bibliothèques ou associations n'ayant pas accès aux fichiers éditeurs.

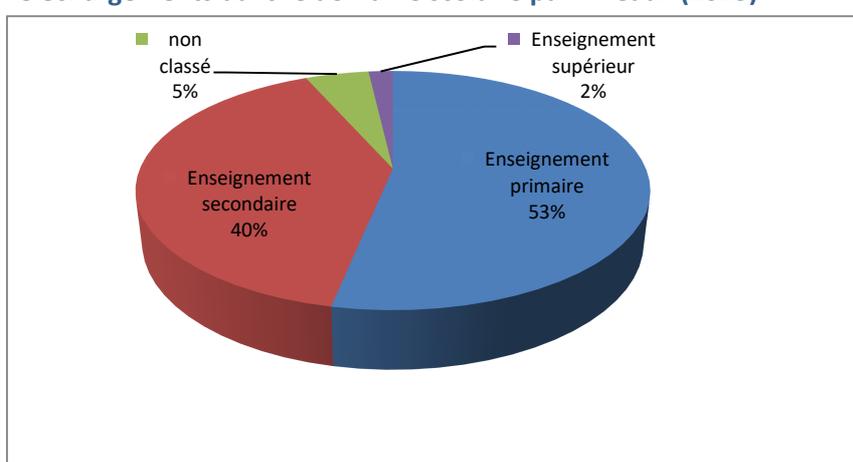
Figure 16 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2023)

Les 12 000 documents téléchargés par un seul organisme sont des livres hors domaine scolaire de littérature générale et sciences humaines. Afin d'avoir une vue de la répartition sans tenir compte de ces téléchargements exceptionnels, le graphique ci-dessous porte sur les 5 670 téléchargements restants.



Comme en 2022 (54%), les documents téléchargés sont à 57% des livres hors domaine scolaire : la moitié sont des romans pour la jeunesse, sans doute utilisés dans le cadre scolaire ; et un tiers sont de la littérature générale.

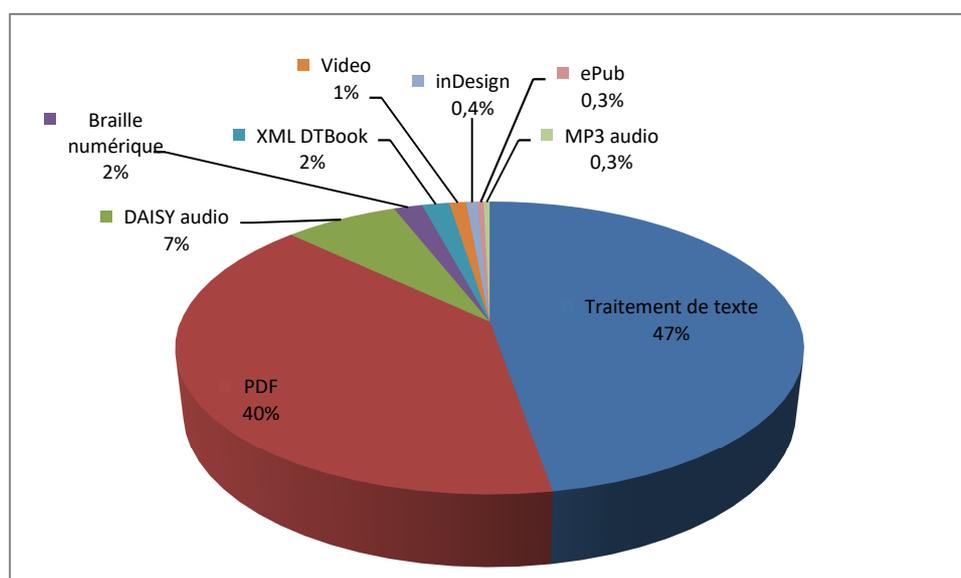
**Figure 17 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2023)**



53% des adaptations téléchargées sont des livres scolaires de niveau primaire, 40% sont de niveau secondaire (contre respectivement 45% et 42% en 2022).

**Figure 18 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2023)**

Les 12 000 documents téléchargés par un seul organisme sont pour 2/3 au format DAISY audio et pour 1/3 des XML DTBook. Le graphique ci-dessous porte sur les 5 670 téléchargements restants.



Le **PDF et le traitement de texte représentent 87% des téléchargements** (97% en 2022), alors que leur part dans les adaptations déposées n'est que de 51%. Le traitement de texte occupe une part importante, sans doute en raison de la souplesse de transformation ultérieure et de structuration permise par ce format.

## 5 Perspectives 2024

Le Centre Exception handicap de la BnF sera appelé à travailler en 2024 à de nouvelles procédures d'examen des dossiers de demandes d'habilitation avec les ministères chargés du secrétariat de la Commission Exception handicap, qui n'a plus d'existence réglementaire.

Il a également vocation à faire bénéficier de son expertise le projet du portail national de l'édition adaptée et accessible, afin de garantir l'articulation de ce projet avec le dispositif existant de l'exception handicap et la plateforme PLATON utilisée tant par les organismes habilités que par les éditeurs.